

COMPTE RENDU DE FORMATION

Intitulé de la formation: **Le rôle de l'accompagnateur**

Lieu : Paris

Date : 06/10/2020

Nombre de stagiaires : 12

Intervenant : Jérémy FRANCOIS, formateur ADPEP91

Objectifs de la formation :

- Définir le rôle de l'accompagnateur à la scolarité (rappel du cadre et du statut) en prenant appui sur la Charte.
- Savoir se situer à travers les dispositifs d'aide de l'Education nationale et le cadre institutionnel de l'accompagnateur à la scolarité afin d'accompagner les parents et enfants.
- Organiser une séance d'accompagnement.

ACCUEIL ET PRESENTATION

La séance débute à 9h30. La salle est spacieuse et adaptée à la formation d'adulte.

Après une présentation de l'AD PEP 91, un jeu est mis en place afin que les intervenants apprennent à se connaître

1/ Définition d'un accompagnateur à la scolarité.

Définir le dispositif de l'accompagnement à la scolarité.

Il est demandé aux stagiaires de réfléchir en petits groupes à la question suivante : **qu'est-ce qu'est/n'est pas le CLAS ?**

Résultat de la réflexion

C'est	Ce n'est pas
<ul style="list-style-type: none"> - Un suivi - Rendre autonome - un lien avec les écoles - Modulable selon les besoins et les profils - Aider à solidifier les bases de l'élève - Un accompagnement collectif et individuel - Partage - Soutien/motivation - Donner du cadre - Un lien avec les parents - Un apport ludique 	<ul style="list-style-type: none"> - De l'enseignement - 1h d'étude - La récréation - La familiarité - 1 coupure avec la famille - Ce n'est pas comme en classe entière

Une discussion est entamée par plusieurs stagiaires sur les devoirs : est-ce obligatoire de tous les faire ? Il en ressort que les parents et les enfants attendent que les devoirs soient effectués. Cependant, la priorité est de répondre aux besoins des enfants. Le formateur indique aux groupes que la suite de la formation permettra de répondre à la question posée. Il est précisé que ce ne sont pas des « élèves » mais des enfants/jeunes. La confusion est liée à la présence du responsable du dispositif **Devoir Fait** au sein d'un collège.

Que dit la Charte de 2001 ?

Sur ce point, la charte prévoit : « Les relations avec l'école et les établissements secondaires » et « Les relations avec les familles » ; *L'accompagnateur développe des contacts aussi fréquents que possibles entre l'entourage familial et les enseignants et facilite la compréhension réciproque.*

Le formateur suggère d'organiser des temps de rencontres entre accompagnateurs et enseignants pour entrer en contact avec ces derniers et ainsi pourvoir tisser des liens.

2/ Les différents dispositifs d'aides existant à l'école pour (re)préciser le rôle de l'accompagnateur à la scolarité mais aussi pour aider à l'accompagnement des parents dans le parcours scolaire de l'enfant.

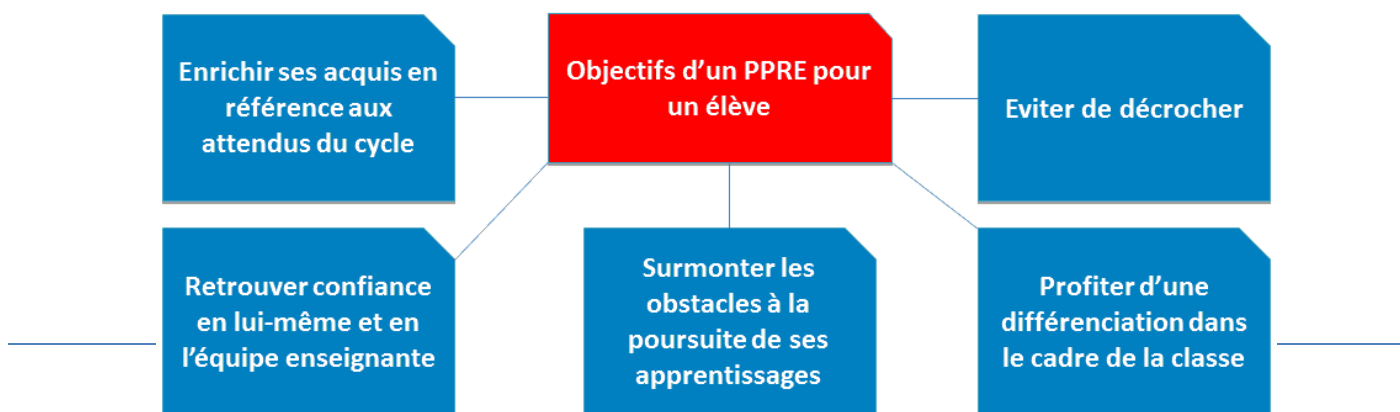
Les dispositifs d'aides de l'Education nationale

Il est demandé aux accompagnateurs s'ils connaissent des dispositifs d'aide de l'Education nationale. Toutes réponses confondues, celles-ci font apparaître à la fois des confusions sur ce qui émanerait de l'Ecole et de dispositifs associatifs ou publics, et des connaissances très précises et justes.

Nous remarquons que le rôle de l'école et son fonctionnement sont très mal connus.

Aides de l'enseignant en classe :

- ✓ Entraide entre pairs
- ✓ Différenciation des apprentissages
- ✓ Groupes de besoins
- ✓ Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) : il permet de **coordonner** des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par un élève dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Il peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées (de la différenciation pédagogique en classe aux aides spécialisées). Il doit :
 - **identifier les besoins** grâce à un diagnostic
 - **fixer des objectifs** précis en nombre réduit
 - **se fonder sur des compétences déjà acquises**
 - **être défini sur une période relativement courte**, éventuellement renouvelable
 - **être expliqué à l'élève et sa famille**
 - **prévoir les modalités d'évaluation** des progrès réalisés et des suites à donner.



- ✓ Activités pédagogiques complémentaires (APC) : Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents des élèves concernés. Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) ; il est composé :

- ✓ Du psychologue scolaire (coordinateur du réseau)
- ✓ D'un maître de spécialité E : les aides spécialisées à dominante pédagogique assurées par un maître E sont adaptées aux situations dans lesquelles des élèves manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Son rôle consiste, par une approche différente, à réduire les difficultés des élèves en lecture et en maths. Ses actions visent : à la maîtrise des méthodes et des techniques de travail ; à la stabilisation des acquisitions et à leur transfert ; à la prise de conscience des manières de faire qui conduisent à la réussite. Les conditions créées favorisant l'expérience du succès et la prise de conscience des progrès. Les actions du maître E ne doivent pas être confondues avec des actions de soutien scolaire ou d'aide personnalisée. Le travail se fait en petits groupes, à raison de deux séances /semaine.
- ✓ D'un maître de spécialité G, chargé de l'aide rééducative. Les aides spécialisées à dominante rééducative assurées par un maître G sont en particulier indiquées quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant à l'exigence scolaire, restaurer l'investissement scolaire ou aider à son instauration . En relation avec le maître de la classe, qui doit aussi se donner cet objectif, les interventions à visée rééducative doivent favoriser : un engagement actif de l'enfant dans les différentes situations ; la construction ou la restauration de ses compétences d'élève ; la (re)conquête du désir d'apprendre et de l'estime de soi. L'objectif de cette rééducation est d'améliorer l'efficacité de l'enfant dans les activités proposées en classe. La rééducation se fait individuellement ou en très petits groupes, avec l'autorisation écrite des parents. Le maître G est en voie de disparition....

L'équipe éducative : elle est composée de l'enseignant, des parents, du directeur de l'école, du psychologue scolaire. D'autres partenaires (rééducateurs, orthophonistes, accompagnateur du CLAS...) peuvent être présents à la demande des personnes citées. Elle peut être déclenchée par un des acteurs cités. Le directeur n'a pas le droit de refuser une demande de la part des parents.

Pôle santé :

Médecin scolaire : le médecin a un rôle de prévention mais aussi de conseil auprès des parents. Il évalue les situations et coordonne le parcours de soin de l'enfant. Il est le seul habilité à autoriser le **Projet d'Accompagnement Personnalisé** pour un élève ayant des troubles des apprentissages de la famille des dys. Ce projet permet l'enseignant d'adapter le travail de l'élève (voir document transmis pendant la formation).

Le PAP n'est pas rare, beaucoup d'élèves y ont recours. C'est un document qui permet de mettre l'enfant en réussite.

Infirmière scolaire : aide le médecin scolaire dans ses missions.

Enseignant référent : enseignant qui travaille en relation avec la MDPH. Son rôle est d'accompagner la scolarité d'un enfant handicapé, il est présent lors des équipes de suivi.

Accompagnant d'enfant en situation de handicap (AESH) : personne qui accompagne l'élève handicapé durant sa scolarité. Son rôle est défini en équipe de suivi.

Nous distinguons ceci : l'enseignant a en charge un élève, l'accompagnateur a en charge un enfant.

De nombreuses aides existant au sein de l'école, l'accompagnateur à la scolarité ne peut se positionner comme un professeur (exigence des devoirs faits, soutien scolaire) mais bien comme celui qui accompagne et qui répond davantage aux besoins des enfants (aide méthodologique, écoute), sans refaire « l'école après l'école ».

Les différents dispositifs de soutien scolaire au collège :

- **Les devoirs faits** : un temps d'étude accompagnée pour réaliser les devoirs est proposé aux collégiens dans leurs établissements. Chaque collège en fixe les modalités selon les besoins. Devoirs faits est pris en charge par les professeurs, les CPE, les personnels administratifs, les assistants d'éducation, sur la base du volontariat, et par des associations répertoriées.

- **L'accompagnement pédagogique** : démarche mise en œuvre par les équipes pédagogiques pour permettre à chaque élève une prise en compte de ses besoins et de ses capacités, dans le but de lui permettre de progresser. Cet accompagnement suppose une personnalisation des enseignements qui prend la forme de diversification et de différenciation.

- **L'accompagnement personnalisé** : destiné à soutenir et à améliorer les compétences et connaissances des élèves. Il s'agit d'un enseignement complémentaire au même titre que les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

- **L'accompagnement éducatif** : il propose aux élèves volontaires un temps d'étude dirigée, des activités culturelles et artistiques, des pratiques sportives, un renforcement de la pratique des langues vivantes

- **L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers** : Ces dispositifs doivent permettre aux élèves en situation de handicap, allophones, de familles itinérantes de suivre des enseignements selon leurs capacités dans la classe ordinaire tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique par des enseignants en ULIS, UPE2A, UPS.

La charte : l'accent est mis sur le développement par la structure d'un réseau en lien avec l'environnement culturel (théâtre, opéra, bibliothèque...), associatif (association sportive, culturelle, aide...) et économique (commerçants, artisans, entreprises) de la ville.

Les formateurs suggèrent de s'ouvrir aussi au tissu économique de la ville. L'orientation se prépare dès le plus jeune âge en allant à la rencontre de différents métiers. Construire son orientation permet de trouver du sens aux apprentissages, à l'école. La motivation extrinsèque s'efface peu à peu pour devenir intrinsèque.

3/ Qu'est-ce qu'une séance réussie ?

- L'enfant a l'air satisfait
- Premier contact établi
- Accueil chaleureux
- On observe des progrès
- Associer, faire participer
- Arriver à comprendre les besoins
- S'adapter
- Mises en situation
- Entraide
- Développer la créativité

Chaque élément est repris avec le groupe. Des précisions sont apportés sur la motivation et les moyens de développer l'autonomie.

Le formateur aborde plus en détail la question du rôle des parents.

Pourquoi est-il important d'impliquer les parents dans la scolarité de leur enfant ?

Retour collectif

La parentalité désigne de façon très large la fonction « d'être parent ». Dans cette expression, le terme « parent » désigne non seulement les géniteurs biologiques, mais de façon plus large tout adulte ayant la responsabilité d'élever un enfant (une famille d'accueil, un beau-père, une famille adoptante, un oncle ayant la charge d'un enfant). Ce concept permet d'agréger des pratiques multiples et très différentes en incluant tout un ensemble de dimensions associées telles que la responsabilité sociale et juridique, les relations affectives, le fonctionnement psychique et les pratiques éducatives.

Le soutien à la parentalité désigne « toute forme d'aide ou d'intervention, émanant des pouvoirs publics et des associations mandatées, visant à accompagner/aider les parents à éduquer leurs enfants et à subvenir à l'ensemble de leurs besoins éducatifs, affectifs, scolaires, culturels, sociaux et sanitaires ».

Apports théoriques du formateur

- Un enfant a besoin, pour progresser, que ses parents s'intéressent à ce qu'il fait à l'école. Si ce n'est pas le cas, il peut se décourager et peut ne pas avoir envie de travailler à l'école
- S'intéresser à ce que son enfant fait peut lui permettre :
 - d'avoir envie d'apprendre,
 - de persévérer dans l'effort,
 - de développer sa confiance en lui par la valorisation
- Un accompagnement à la scolarité est d'autant plus efficace que les intervenants ont réussi à associer les parents et à obtenir d'eux une forte participation
- Si on travaille toute l'année avec les parents, c'est pour que l'année suivante, ils soient capables d'accompagner et de suivre eux-mêmes et tout seul, leur enfant
- L'intérêt des parents dans la scolarité de leur enfant peut renforcer la triple autorisation nécessaire aux apprentissages mise en évidence par J.Yves ROCHEX, enseignant chercheur en sciences de l'éducation :
 - l'enfant doit savoir que sa famille l'autorise à acquérir les savoirs qui vont lui être utiles, y compris s'ils diffèrent de ceux des parents
 - l'enfant doit s'autoriser à acquérir les savoirs qui vont lui être utiles, y compris s'ils diffèrent de ceux des parents
 - l'enfant doit accepter que ses parents soient différents de lui.

Mise en situation :

Un parent vient au rendez-vous mais il est déçu car son enfant n'a pas atteint la moyenne de 15. L'intervenant a observé des progrès sur de nombreux points.

L'intervenant a une position claire, il insiste sur son rôle en précisant qu'il est bénévole lorsque le parent lui demande de faire son travail, il rappelle que l'important est « d'aider l'enfant à faire des choix » ainsi que le rôle des parents « vous avez une place importante ».

Un deuxième groupe joue la situation. Il est demandé au parent « ce qu'il souhaiterait mettre en place », il reformule les attentes du parent.

4/ Rôle de l'accompagnateur :

Oralement, nous échangeons avec le groupe afin d'évoquer le rôle de l'accompagnateur. Voici les points relevés par les intervenants et le groupe.

- Neutre et sans jugement
- Eviter les croyances limitantes
- Patient/attentif/impulse/inventif/créatif
- Motivé, il communique sa motivation au groupe.
- Il donne un cadre
- Cohérence
- Donne une vision positive de l'école

Les différents points font l'objet d'un temps d'échange avec le groupe. Le formateur rappelle que l'intervenant a pour mission d'échanger avec les responsables du dispositif CLAS au sein de la structure. Il n'est pas seul mais fait partie d'une équipe.

Mise en situation - *Un groupe de trois élèves sont à l'aide aux devoirs. Un enfant travail dans son coin, un autre a des difficultés et un enfant a terminé ses devoirs et embête ses camarades, se moque de celui qui a des difficultés.*

La scène est jouée avec beaucoup d'implication de la part des stagiaires qui essaient de mettre en difficulté l'intervenant. Ce dernier reste calme et essaie de ne pas se laisser déstabiliser.

5/ Apports culturels, réinvestir les connaissances :

Un temps spécifique est dédié aux apports culturels dans la semaine. Les formateurs proposent de mener une réflexion sur la mise en place de temps de jeux pour réinvestir notamment les connaissances scolaires.

Les formateurs font émerger les intérêts du jeu du point de vue :

- des compétences transversales : la motivation, la confiance en soi, la communication, la persévérance,
- de la consolidation ou réinvestissement de savoirs scolaires : favoriser l'expression orale, le langage, permet de s'entraîner à calculer, favorise la mémoire et l'attention, participe à la réflexion et à la mise en place de scénarii, de stratégies.

La pédagogie du détour est issue des sciences de l'éducation et désigne les activités pédagogiques qui permettent d'atteindre un objectif en contournant les obstacles cognitifs et en travaillant sur les représentations, en utilisant des activités alternatives au cours traditionnel. Il ne s'agit pas de faire plus, mais de faire autrement, en utilisant notamment d'autres supports : supports attractifs, comme le jeu, l'informatique, les manipulations, etc.

Cette pédagogie du détour met l'enfant en situation de réussite et permet de le remotiver : l'intervenant part de ce que l'enfant sait pour aller plus loin et prend le temps du dialogue dans un cadre rassurant et bienveillant où l'enfant a le droit de se tromper. Il s'agit d'une réconciliation avec les apprentissages en contournant le blocage pour le conduire indirectement vers le savoir scolaire. Le détour pédagogique consiste à ancrer les savoirs dans des situations et interactions ou à en présenter les usages concrets.

Certains jeunes pourront avoir tendance à rejeter ces activités jugées peu sérieuses et ne leur permettant pas de résoudre leurs difficultés. Les savoirs en jeu pourront donc être mis en avant et explicités lorsque des réticences seront exprimées.

Le travail sur le comportement sera primordial. En effet, de nombreux élèves décrocheurs ont des difficultés liées à leur posture en classe. Il sera important d'observer leur attitude lors des ateliers : agitation, écoute, langage, prise d'initiative.

Les activités du détour visent à adapter les élèves à la posture scolaire qui suppose de savoir différer le plaisir du résultat ou de l'action en passant par le temps de la préparation et de l'acquisition.

Ces activités doivent faire l'objet d'un bilan. En effet, elles sont souvent perçues comme des activités de jeux par les parents. Les évaluations et la définition des objectifs va permettre de donner du sens au projet et de les valoriser auprès des partenaires : CAF, Education nationale, parents. Une auto-évaluation par le jeune sera un plus : autonomie dans les ateliers, respect des consignes, comportement, etc.

Le formateur souligne que la mise en place de la pédagogie du détour permet de penser le rôle de l'adulte et de l'enfant, le cadre, l'organisation. Il informe les stagiaires qu'une formation sur la pédagogie du détour peut être proposée pour compléter les premiers éléments communiqués sur la mise en place du jeu notamment.

Documents transmis : L'association « Tous bénévoles a transmis à chaque stagiaire le guide de l'accompagnateur CLAS ». Apprendre à apprendre « j'anticipe-je gagne »

Sitographie : Eduscol, ministère de l'Education nationale